Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 19 octobre 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
M. Raymond Matte, conseiller du quartier nº 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier nº 2;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier nº 3;
M. Danio Fournier, conseiller du quartier nº 4;
Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier nº 5.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absente : Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier nº 6.

2026-219 **Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Mutation de M. Marc Bernier à titre de journalier temporaire
 - 5.3. Nomination d'un maire suppléant
 - 5.4. Demande de 9061-9289 Québec inc. (Transport Claude Goulet) : permis spécial de circulation
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626
 - 6.2. Adoption du premier projet de règlement no 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626
7. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 7.1. Demande d'aide financière aménagement jardin communautaire — Santé Québec
8. Sujets à ajouter
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2026-220 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2026**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;
À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Une période de temps est accordée pour répondre aux demandes des citoyens présents en lien avec les points de l'ordre du jour.

2026-221 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 198 732,66 $ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2026-222 **Mutation de M. Marc Bernier à titre de journalier temporaire**

Attendu que, par sa résolution n° 2026-206, le conseil municipal a autorisé l'embauche de M. Marc Bernier à titre d'adjoint administratif, à compter du 14 septembre 2026;
Attendu que la direction générale recommande la mutation de M. Bernier à titre de journalier temporaire au Service des travaux publics;
À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller Danio Fournier :
Que la Ville de Senneterre procède à la mutation de M. Marc Bernier du poste d'adjoint administratif à celui de journalier temporaire au Service des travaux publics, selon les conditions suivantes :
— La mutation prend effet le 13 octobre 2026;
— Il s'agit d'un emploi temporaire;
— La classification applicable est celle de journalier, prévue à l'annexe D de la convention collective 2026-2030;
— L'échelon salarial n° 4 est applicable conformément à la convention collective;
— M. Bernier doit satisfaire aux exigences normales de la tâche.
Que les conditions salariales et les autres conditions de travail applicables à ce poste soient celles prévues à la convention collective en vigueur.
Que la présente résolution modifie, à compter de la date d'effet de la mutation, les conditions d'emploi établies par la résolution n° 2026-206.

Adoptée à l'unanimité

2026-223 **Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par la conseillère Jade Morel-Garneau, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre nomme Véronique Perrier, conseillère du quartier n^{o}3, au poste de mairesse suppléante pour la période débutant le 1er novembre 2026 et se terminant le 31 janvier 2027.

Adoptée à l'unanimité

2026-224 **Demande de 9061-9289 Québec inc. (Transport Claude Goulet) : permis spécial de circulation**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre appuie la demande de 9061-9289 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Transport Claude Goulet, auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec en lui accordant un permis spécial de circulation afin qu'il puisse circuler avec son véhicule hors norme de marque Bernier, modèle 129, entre les endroits suivants :

- Son garage situé au 331, 8^{e} Rue Ouest;
- Produits forestiers Résolu (Domtar) situé au 40, chemin Saint-Pierre;
- 9186-1047 Québec inc. (Pétroles Branconnier) situé au 230, rue Principale;
- Garage JPS situé au 112, Route 113 Nord;

En utilisant les rues suivantes :

- Chemin du Parc-Industriel;
- Chemin Saint-Pierre;
- Rue du Parc;
- 10^{e} Avenue;
- 6^{e} Rue Ouest;
- 9^{e} Avenue;
- Rue Principale;
- 14^{e} Avenue;

Que ce permis soit accordé aux conditions suivantes :

- Sa durée est d'un an à compter du 19 octobre 2026 et il pourra être renouvelé à la discrétion de la Ville, pour des périodes consécutives d'un an; Transport Claude Goulet devra faire une demande chaque année pour obtenir le renouvellement de ce permis puisqu'il ne sera pas renouvelé automatiquement;
- Le véhicule devra circuler uniquement sur les rues énumérées ci-haut, en utilisant le trajet le plus court, pour se rendre aux endroits autorisés;
- Le véhicule devra être non chargé lorsqu'il circulera sur ces rues;
- Le permis pourra être révoqué en tout temps par la Ville;
- Transport Claude Goulet ne devra pas utiliser son frein moteur lorsqu'il circulera sur ces rues;
- Transport Claude Goulet devra également obtenir toutes les autorisations requises du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Transport Claude Goulet devra prendre les mesures nécessaires pour que son véhicule ne laisse échapper aucun débris (écorces, boues, saletés, etc.) sur les rues mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626

Le conseiller René Paquin donne avis de motion que le règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626 de la Ville de Senneterre sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et procède au dépôt du projet de règlement.

2026-225 **Adoption du premier projet de règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626**

Attendu qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626 a été déposé à la présente séance;
À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller Danio Fournier :
Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626 de la Ville de Senneterre;
Que le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Adoptée à l'unanimité

2026-226 **Demande d'aide financière aménagement jardin communautaire — Santé Québec**

Attendu que Santé Québec a lancé un appel de projets visant à accroître la sécurité alimentaire sur les territoires;
Attendu que la Ville de Senneterre souhaite déposer une demande d'aide financière pour un projet de jardin communautaire à réaliser en 2027;
Attendu qu'il est nécessaire d'autoriser le dépôt de cette demande et de désigner une personne autorisée à signer les documents nécessaires à ce dépôt;
À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller Danio Fournier :
Que la Ville de Senneterre autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Santé Québec pour la réalisation d'un projet de jardin communautaire en 2027.
Que Mme Marie-Pier B. Genest soit autorisée à déposer cette demande et à signer, pour et au nom de la Ville de Senneterre, l'ensemble des documents nécessaires au dépôt de la demande.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat Mairesse	Martine Mainville Greffière